

Château-d'Oex, le 12 mars 2022

*Préavis No 3/2022*

*Demande de crédit pour la réfection du réseau routier communal — Secteur Vallée de l'Eau Froide à L'Etivaz*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis municipal susmentionné s'est réunie le mardi 8 mars 2022 à la salle du Conseil communal, en présence de Mme la Municipale Nicole Schnegg et de M. Roland Oguey, chef du service des travaux.

Elle était composée de Maxime Lenoir en remplacement de M. Patrice Rossier, 1<sup>er</sup> membre, MM. Fred-Paulin Gétaz remplacement de Michel Berdoz, Didier Combremont, Christian Raymond et Florian Revaz, rapporteur.

La séance a commencé par la bienvenue de M. le Conseiller Lenoir et le remerciement de la présence de Mme la Municipale et du chef du service des travaux. Il a été décidé de ne pas faire lecture du préavis déjà connu par tout le monde.

Introduction de Mme la Municipale Nicole Schnegg concernant l'expertise des routes communales, la vallée de l'eau froide qui a été reconnu agricole et du chemin en bout de vie. Les planifications se font 5 années à l'avance et les travaux avaient été planifiés pour 2025. À la suite des travaux de Romande Energie et de la ville de Lausanne il y a eu réflexion pour un synergie entre les travaux prévus pour la réfection des routes et les travaux que les intervenants devraient procéder pour la remise en état après travaux.

M. Roland Oguey complète par une information concernant les prises de contact avec les intervenants pour trouver des synergies mais vu la taille des travaux il a été difficile de trouver sur le moment une bonne manière de fonctionner. Il a été décidé au début de laisser faire et que les intervenants remettent en état après travaux.

Une fois les travaux commencés les intervenants ont découverts la complexité du travail à effectuer. A l'automne les intervenants sont revenus en proposant une synergie et en parallèle il y a l'inflation des travaux de construction ce qui a permis à la commune de pouvoir mieux négocier.

Par contre les intervenants ont commencé à reprendre les travaux en détails en mentionnant qu'une partie n'était pas à leur charge. La commune leur a demandé de faire des propositions mais cela ne leur a pas convenu, donc la commune a fait quelques propositions qui sont expliquées sur plan et par beamer.

M. Oguey nous montre un plan sur le beamer des travaux qui seront effectués par les intervenants avec tubes électrique et autre. La commune ne s'occupe pas de ces travaux ainsi que des frais relatifs.

La commune s'occupe du drainage côté amont de la route et du raccordement sur la partie gauche de la route. Certains secteurs sont pris en totalité par les intervenants.

L'ensemble des travaux représentent le montant du préavis.

La commune estime que c'est un bon compromis pour un montant tout à fait correct et la remise en état sera faite plus conséquente que s'il y avait eu simplement remise en état après travaux. De plus faire ces travaux à ce moment nous permet aussi de bénéficier des prix compétitifs des intervenants.

Cependant il reste encore beaucoup de négociations à faire et si les négociations ne sont pas concluantes on demande aux intervenants de remettre simplement en état avec le risque de devoir procéder à des travaux par la suite ce qui risque d'être plus onéreux que maintenant.

Mme Schnegg nous indique que les améliorations foncières sont au courant de la situation et nous motive à effectuer ces travaux à ce moment. Pour faire la demande officielle la commune doit avoir une décision reconnue du conseil communal. Les travaux reprennent au 1<sup>er</sup> avril mais on peut bénéficier d'une autorisation anticipée cependant il faut avoir une décision au plus vite.

Questions et discussions :

Un conseiller demande si le bureau Martin a été mandaté pour tout. Il est indiqué que le bureau Martin s'occupe uniquement des travaux pour la partie communale.

Mme Schnegg nous indique que si on peut effectuer les travaux, tout sera fait d'un coup, ce qui est aussi important pour les usagers.

M. Oguey nous indique qu'un enrobé a été posé temporairement sur la route mais il sera supprimé et tout sera remis à neuf. La dernière couche sera mise à la fin de tous les travaux pour ne pas abîmer la route.

Mme Schnegg nous indique que pour poser les conduites, l'eau sera coupée et rejetée d'où l'intérêt d'effectuer les travaux très vite.

Un conseiller demande ce qu'il en est du plan car il y a un PE supplémentaire et pourquoi il est prévu, il est prévu pour Romande Energie.

Un conseiller demande si la qualité des travaux sera effective vu le coût très bas et que le chantier sera bien suivi car il y a eu des mauvaises expériences précédentes. M. Oguey nous répond que la commune va suivre tout le chantier avec le bureau Martin. La commune a déjà bien documenté les choses à faire, à corriger et sait ce qu'elle fait. Pour les intervenants le chantier est estimé à 31 millions ce qui veut dire que la baisse de coûts sera amortie. M. Oguey nous explique la qualité de l'ouvrage et des matériaux utilisés et nous indique que à son avis la qualité sera là.

Un conseiller demande comment les personnes peuvent passer car la route est ouverte, M. Oguey nous indique que les entreprises ont bien laissés passer les gens en cas de besoin et ont bien géré le projet pour le moment.

Mme Schnegg nous indique qu'une reconnaissance est prévue avant sur la partie sans travaux pour que la remise en état soit faite par la suite car il y aura du trafic de poids lourds et autre.

Un conseiller indique que si la commune ne prenait pas en charge une partie des travaux les AF ne rentreraient pas en ligne de compte. M. Oguey nous indique que c'est un bon compromis entre ce qu'il fallait faire et ce qui a été prévu.

Un conseiller demande ce qu'il en est des 3 PE que Groupe E ajoute, c'est un arrangement entre Romande Energie et eux.

Un conseiller demande ce qu'il en est au niveau de défense incendie. M. Oguey indique que lorsque qu'il y a eu mise à l'enquête la question a été relevée. Romande Energie va en prévoir un certain nombre en accord avec les pompiers et l'ECA sur la conduite principale et les bornes hydrante sur la conduite forcée remplacerait les anciennes chambres de pompage de l'ancienne conduite des Eaux de Lausanne. Le sujet a été repris par la commune et doit encore être revu. La commune indique qu'il faudrait remettre des bornes à incendie comme avant travaux. On parle d'un montant de plus de 60'000 CHF. Il y a encore des négociations à faire sur ce sujet. Un conseiller dit qu'il faut ajouter ces travaux dans le paquet de plus que l'ECA subventionne à raison de 50 % du montant. La commune dit que c'est aux intervenants de gérer et maintenir ce besoin. Romande Energie voudrait 600 CHF par hydrante par année. Cependant on n'aurait pas le droit d'utiliser du tout cette conduite en dehors des incendies.

Un conseiller demande s'il n'y a pas d'autres besoin prévu qui risquerait de prévoir à nouveau des travaux par la suite. Il semblerait que non.

Un conseiller demande ce qu'il en est de l'endroit où il y a la déchetterie. La commune demandera la remise en état.

Un conseiller demande si la demande de crédit ne devait pas avoir été faite avant les travaux. M. Oguey indique que sans soumission on ne peut pas avoir de réponse des AF.

Un conseiller demande s'il y a possibilité de faire une connexion pour alimenter en eau potable en cas de besoin futur. La commune indique qu'il y a une conduite ailleurs prévue.

Un conseiller demande ce qu'il en est au niveau du report des travaux prévu dans le secteur Le Clos-l'Etambeau. Ils seront reportés en 2024-25.

Après ces explications, Mme la Municipale N. Schnegg ainsi que M. Oguey nous quittent.

Un conseiller revient sur le point des bornes à incendie et qu'il faut reprendre ce point lors des séances de groupe pour bien stipuler que ce sujet est important.

Nous encourageons en plus la municipalité de ne pas laisser passer l'opportunité de travailler sur la défense incendie et de motiver les intervenants à effectuer les travaux en fonction pour faciliter l'accès à l'eau pour les services du feu.

Finalement, la commission, vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le décide du Préavis 03-2022 tel que proposé.

Le rapporteur :  
F. Revaz

